

ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an... 16 fr. Six mois... 9 fr. Trois mois... 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSENT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS: ANNONCES, 25 centimes la ligne; RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES. Rows include: 29 Dim... s. Thomas; 30 Lundi... s. Eugène; 31 Mardi... s. Sylvestre; 1 Mercr... CIRCONCISION; 2 Jeudi... Oct. s. Etienne; 3 Vend... Oct. de s. Jean; 4 Sam... O. ss. Innoc.

AVIS IMPORTANT

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Les abonnements et les annonces sont reçus à Paris, à l'Agence centrale de publicité des Journaux des départements, rue du Bac, 93. — Norbert-Estibal, place de la Bourse, 12. — Lafitte-Havas, 8, place de la Bourse. L'abonnement se paie d'avance.

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION. Rows include: 7 h. 30' du matin... Paris, Bordeaux, Toulouse; 7 heures du soir... Brives (Gourdon); 10 heures du soir... Pigeac (Labouque, l'Aveyron).

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

BULLETIN

Cahors, 28 décembre 1861.

Le sénatus-consulte a été adopté par 232 voix contre une. — Le compte rendu de la discussion a porté dans tous les esprits la satisfaction en même temps que la lumière. Adversaires et partisans du projet, ont reconnu unanimement que notre situation financière était sauve, et que si l'Empereur s'est décidé à imposer des bornes à son pouvoir, en matière de crédits extraordinaires, ce n'a pas été pour conjurer un péril présent, mais pour préserver l'Etat de tendances fâcheuses capables d'engager l'avenir. La France sait aujourd'hui que ses finances sont dans un état prospère et que S. M. n'a fait qu'augmenter les garanties de leur bonne gestion. — Les explications de M. Fould sur le système financier qu'il entend inaugurer, ont produit une vive impression sur l'auguste assemblée qui, justement entraînée par la logique du ministre, a voté comme un seul homme. — La session extraordinaire est close, et le Sénat ne se réunira de nouveau que du 15 au 20 Janvier. Les nouvelles d'Italie donnent comme très probable le changement du ministère. Mais la formation d'un nouveau cabinet ne paraît pas une tâche facile. Dans une réunion que l'opposition a tenue, elle s'est donné un bureau composé de noms formant une alliance entre l'opposition modérée et le parti d'action. — La démission de M. Ratazzi n'a pas été acceptée; l'honorable député n'a pu résister aux sollicitations et a consenti à présider la chambre jusqu'à la fin de la session. — L'ancien ministre de l'intérieur, M. Minghetti a remplacé M. Torreaarsa dans ses fonctions de vice-président.

Dans le consistoire tenu le 23, le Pape a exprimé le désir de procéder à la canonisation de 23 martyrs du Japon. Les cardinaux ont agréé la proposition. Le Saint-Père a annoncé un autre consistoire dans lequel il nommera trois archevêques et dix évêques, dont la majeure partie sont espagnols. Les chambres prussiennes s'ouvriront le 14 Janvier. Le mécontentement du roi de Prusse, à la suite des dernières élections, n'a pas eu le résultat que l'on avait un instant redouté à Berlin. On écrit de cette ville qu'il n'y aura pas de crise ministérielle, et que le roi paraît décidé à conserver tous ses conseillers, et à faire en personne l'ouverture des Chambres. Les nouvelles de Pologne sont contradictoires; d'après Le Temps, ce malheureux pays, et la ville de Varsovie, en particulier, sont toujours sous le coup des représailles qui ont suivi les derniers événements. La répression ne suffit pas aux agents du gouvernement russe. Les soldats ont ouvert de force une église dépendant du rite grec uni, allumé les cierges, et intimé aux prêtres l'ordre d'officier. En montrant l'opiniâtreté inflexible des deux partis, ces nouvelles laissent peu de place aux espérances de conciliation. Mais une dépêche privée de Varsovie, 23 décembre, dément ces nouvelles. Les curés et supérieurs des couvents ont été simplement invités à ouvrir les églises; il n'y a pas eu de menaces. Le gardien de l'église des Bernardins n'a pas été arrêté; les Basiliens-grecs-uni n'ont pas été ouverts par la force, et les officiers et soldats n'ont pas allumé les cierges. Il n'est pas vrai non plus, au dire de la dépêche, que des mesures de persécution soient prises en Wolhynie.

Ce n'est pas la première fois dit le Constitutionnel qu'on a pu faire cette remarque; et c'est pour cela qu'à propos de toutes les nouvelles de Pologne, nous avons l'habitude de nous tenir sur une grande réserve et de faire tous nos efforts pour nous mettre en garde contre nos sympathies. Nous nous sommes dès le premier jour tracé une invariable règle de conduite. Nous avons dit aux Polonais: Prudence, et au gouvernement russe: Justice. Nous avons dit à la Pologne: Vous avez assez de martyrs, et nous avons dit au czar: Les victoires par la force ne vaudront jamais les victoires par la modération et le libéralisme. On annonce que malgré sa profonde tristesse, la reine Victoria est décidée de mener à bout toutes les entreprises dans lesquelles le prince son époux s'était engagé, et il ne paraît pas impossible que S. M. ne veuille présider en personne la prochaine exposition universelle. Nous n'avons aujourd'hui aucune nouvelle des États-Unis; mais on peut maintenant attendre d'un moment à l'autre la réponse du président Lincoln aux réclamations de l'Angleterre. Malgré les mesures énergiques que prend le Sultan, la situation est loin de s'améliorer à Constantinople; elle prend, au contraire, un caractère de plus en plus alarmant. La tranquillité publique est sérieusement compromise. On ose encore tout espérer de la présence de Fuad Païcha.

contre avec la bande de Crescenzo qui est, dit-on, forte de 750 brigands, ont battu cette bande. Celle-ci a perdu six morts et plusieurs prisonniers blessés. Londres, 26 décembre. L'office Reuter a reçu les nouvelles suivantes, de New-York, en date du 14 décembre: Les journaux interprètent les nouvelles européennes dans le sens que la paix avec l'Angleterre ne sera pas troublée. Le Herald dit que la guerre serait désastreuse pour l'Angleterre. Les journaux publient la correspondance diplomatique de M. Adams avec M. Seward. M. Adams annonce que dans une conversation, en juin, avec lord John Russell, à qui il demandait la raison de l'envoi de troupes au Canada, lord John Russell répondit que c'était seulement une mesure de précaution. M. Lincoln refuse la communication au Congrès de la correspondance touchant l'intervention européenne au Mexique. Le bruit court qu'un feu considérable, à Charleston, a été allumé par des incendiaires. Une bataille dans le Kentucky est imminente. Au Canada, on fait de grands préparatifs. — Change, 9 1/4, 9 1/2. Madrid, 22 décembre. Le fiscal du tribunal suprême de justice et le directeur des travaux publics ont donné leur démission. Le gouvernement doit appuyer la candidature de M. Modesto Lafuente à la vice-présidence du Congrès.

HALLE DE CAHORS Nouveau Projet.

La Commission municipale s'est réunie, samedi dernier, dans le lieu ordinaire de ses séances, pour connaître des affaires courantes; elle a dû s'occuper d'une modification à apporter au projet de la halle. Avec le temps, la lumière se fait, les idées mûrissent, les projets se modifient. Tel projet, complet dès l'origine, accueilli avec empressement par les autorités administratives et les populations, voit naître bientôt des difficultés graves, des obstacles sérieux à son exécution, ou fait jaillir, sous la pression calme et raisonnée du sentiment public, des variations avantageuses dans son principe même. C'est ce qui est survenu au sujet de projet de halle.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas). Turin, 26 décembre. Des nouvelles de Naples annoncent qu'à Mont de Palma, près de Mola, 450 Bersaglieri, dans une ren-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 28 décembre 1861.

UN ACCIDENT DE CHASSE (2)

N° 15.

CHAPITRE VII. (Suite.) TERRIBLES RÉVÉLATIONS.

Ses motifs me sont inconnus comme à vous-même; vous les apprendrez de sa bouche. Ainsi je peux lui promettre que vous serez ce soir à cette même place? — J'ai peut-être tort; mais je ne sais rien refuser à une amie. Au revoir, M. le comte; je suis sûre qu'on s'étonne de ma longue disparition. Elle ne se trompait point; déjà la marquise et René s'étaient mis à sa recherche. Elle n'avait pas fait vingt pas qu'elle les rencontrait. — Quel est cet homme qui sort du parc? demanda brusquement le marquis. — C'est, balbutia Gabrielle en rougissant très-fort, M. Robert de Valbran. René lui lança un regard soupçonneux; M^{me} de Ternoure dit sèchement: — Il est étrange que M. le comte soit chez nous à notre insu et s'enfuit à notre approche. C'est donc à vous, ma chère enfant, que s'adressait sa visite? — Oui, madame, répondit Gabrielle, déconcertée

par le ton de la marquise et plus encore par les regards de René; et elle baissa la tête pour cacher les larmes qui lui remplissaient les yeux. Le marquis et sa mère échangeaient un coup d'œil, puis se remirent à considérer la jeune fille d'un air interrogateur. Elle comprit, et ajouta d'une voix timide: — Il m'apportait une invitation de sa sœur à passer à Olivette la journée de demain. — Ah! et vous avez accepté? — A condition que vous le permettiez, madame la marquise. — J'admire, dit ironiquement René, comme il avait bien deviné qu'il vous rencontrerait là. — Quelle idée! s'écria Gabrielle, blessée de la défiance qui perçait dans cette réflexion. Il allait au château, mais il était pressé, et, m'ayant trouvée par hasard occupée à cueillir des roses, il a profité de l'occasion. — Pour se dispenser d'être poli à notre égard, interrompit René avec un sourire amer. Gabrielle sentit qu'il était jaloux, et, pour l'apaiser, elle reprit vivement: — Je ne tiens pas, au surplus, à aller à Olivette. Si vous jugez, madame, qu'il vaut mieux que je m'en abstienne, je m'excuserai par un billet. Elle parlait à la marquise; mais un coup d'œil furtif et bien éloquent vint apprendre à René que c'était son autorisation à lui qu'elle voulait. Cependant il garda le silence et ne fit pas même une réponse muette comme la question. M^{me} de Ternoure, touchée de cette condescendance de Gabrielle pour

un désir simplement deviné, et regrettant de l'avoir affligée tout à l'heure, lui dit d'un ton affectueux: — Au contraire, il faut aller voir votre amie; je suis heureuse qu'il se présente une distraction pour vous: la vie que nous menons est bien triste pour une personne de votre âge! — Oh! je n'en désire pas d'autre, je vous assure; je suis parfaitement contente de mon sort. Ce disant, elle regarda de nouveau le marquis, avec une expression d'amour et de prière si touchante qu'il sourit en lui tendant la main comme pour lui demander pardon de son injuste mouvement d'humeur. Il lui offrit son bras pour rentrer au château, et le reste du jour il fut avec elle comme à l'ordinaire. La voyant pensive et attribuant cela à leur petite scène du matin, il s'efforça même de la lui faire oublier par des attentions plus nombreuses et plus délicates. Mais là n'était point le motif de la tristesse de Gabrielle. L'idée qui la préoccupait, qui la tourmentait, c'était celle de son rendez-vous avec Emilie. Que lui voulait la baronne et pourquoi ce mystère? Evidemment, l'invitation pour le lendemain n'était qu'un prétexte; il avait bien fallu donner un but ostensible à la visite de M. de Valbran; mais le but réel, c'était l'entrevue demandée pour le soir. — Ne suis-je pas coupable, se disait-elle, en l'acceptant à l'insu de M^{me} de Ternoure? Emilie se cachait-elle si elle n'avait que de bonnes intentions? Et ne dois-je pas compte à la marquise de toutes mes démarches? Ne tient-elle pas la place de ma mère? Allons lui demander conseil. Mais, au moment décisif, le courage lui manqua;

elle avait toujours été timide avec cette femme, imposante en dépit de sa bonté, et elle n'osait en cette circonstance avouer le tort qu'elle avait déjà: celui de son imprudente promesse. Alors elle voulut s'ouvrir à l'abbé Augustin; mais elle le trouva causant avec René, et elle se tut, car elle ne pouvait parler devant le marquis. Déjà la simple apparition de M. de Valbran avait excité sa jalousie; que penserait-il en apprenant le but et le résultat de sa visite? D'ailleurs, cette jalousie avait fait réfléchir Gabrielle. Elle s'était rappelé les façons de Robert à son égard, et, pour la première fois, elle avait conçu l'idée qu'elle produisait peut-être quelque impression sur lui. — Emilie viendrait-elle pour me parler de son frère? Il paraissait ému, embarrassé; oui, c'est bien cela: il s'agira de lui dans cet entretien. En ce cas, mieux vaut n'en rien dire à personne; René serait malheureux, la marquise inquiète, et l'abbé ne me conseillera pas autre chose que ce que je ferai de moi-même. Et déjà elle méditait un refus à la fois formel et poli, de nature à décourager complètement sans offenser. A l'heure fixée, elle se dirigea vers le lieu du rendez-vous, d'un pas rapide et le cœur palpitant. Quelques minutes d'anxiété, qui s'écoulèrent entre son arrivée et celle de la baronne, lui semblèrent des heures. Saisie d'un long pressentiment, elle eût donné tout au monde pour que M^{me} de Sombreille ne vint pas.

Vicomtesse de LERCHY.

(La suite au prochain numéro.)

(2) La reproduction est interdite.

Depuis longtemps déjà, les besoins du commerce et les nécessités toujours croissantes de l'industrie locale, réclamaient impérieusement l'agrandissement de la halle. Mais si chacun reconnaissait qu'un bâtiment, irrégulier dans la forme, exigu dans ses dimensions, était peu digne et suffisait à peine à abriter la quantité de grains de toute nature qui y affluait journellement, chacun s'accordait aussi à reconnaître qu'il devenait urgent de pratiquer, dans le plus bref délai possible, les travaux nécessaires, pour donner à la halle ancienne un accès facile et commode.

Personne n'ignore d'ailleurs qu'un projet de halle, approuvé et pour l'exécution duquel un emprunt avait été fait et déjà réalisé, avait été scindé. Au point de vue de l'exécution, deux objets différents, pris dans la nature même de l'œuvre, avaient été envisagés dans les plans et devis : le monument lui-même, en second lieu, les dégagements et les abords ; — et l'administration municipale, dans la crainte sans doute de grever le budget de la ville par un chiffre d'emprunt trop élevé, avait divisé le projet. On devait pratiquer immédiatement la partie du plan qui traitait de l'édifice, laissant à l'avenir le soin de traiter la seconde partie, considérée comme un accessoire : les rues, pour y aboutir, étaient réservées.

Cependant, si, en principe, une halle n'est point un édifice aux formes grandioses, monumentales et si, raisonnablement, on sollicite pour une halle un bâtiment d'apparence simple et modeste, on est en droit de demander d'abord un local propice à de vastes dépôts, ensuite des approches faciles et sûres.

Une halle existe autant par le monument lui-même que par les avenues qui lui servent de complément indispensable. Une halle aux grains ne peut remplir le but auquel on la destine qu'à la condition d'être desservie par des voies de circulation nombreuses, centrales, larges, et d'offrir des dégagements spacieux autour de l'édifice : l'un est aussi essentiel, aussi urgent que l'autre. Diviser un pareil ensemble, est une chose aussi impossible que de former un tout sans toutes les parties. Procéder autrement, c'est se vouer à la privation de facilités pour les communications, et d'emplacements pour le stationnement des voitures et charrettes de transport ; c'est affaiblir nos marchés et restreindre nos approvisionnements ; c'est ne point délier les entraves pour les relations commerciales et ne point protéger les personnes contre les dangers d'une circulation difficile ; c'est perpétuer les abus que tout le monde reconnaît et qui tendent à devenir intolérables.

Mais nous croyons aussi qu'il était d'une sage prévoyance d'entreprendre conjointement les moyens pratiques. En vain, prétendrait-on qu'il y a véritable économie à morceler la dépense, à temporiser sous prétexte de dépenser moins présentement, mais à la condition de combler avec des ressources futures, le complément des frais de l'entreprise ? — Fâcheuse spéculation ! S'il a été emprunté cent mille fr., par exemple, pour commencer l'exécution d'un projet de halle et construire l'édifice, y a-t-il économie à renvoyer à des temps éloignés l'établissement des voies de communication et le dégagement des abords ? — Il est inévitable qu'une halle agrandie nécessitera, dans un temps très rapproché, l'établissement de débouchés ; et c'est alors qu'en raison de l'importance même de la nouvelle halle, les prétentions et les exigences des propriétaires riverains devront devenir difficiles à satisfaire.

Qu'on le proclame donc : faire la halle et le dégager sont deux opérations connexes, également nécessaires, et qu'il était d'un intérêt évident d'entreprendre à la fois.

Ainsi, la Commission municipale se trouvait dans la position difficile de procéder à l'exécution d'une œuvre reconnue insuffisante, incomplète. Il fallait : ou bien ne pas poursuivre une œuvre engagée, — et le moyen de laisser le commerce en souffrance ? — ou bien se déterminer à faire un ouvrage qui eût fatalement nécessité l'exécution prochaine, immédiate, d'un travail bien autrement onéreux !

C'est dans cette conjoncture que M. le Maire de la ville de Cahors a cru devoir présenter un projet à l'appréciation de cette assemblée. Ce projet qui nous a paru de nature à prévenir toutes les divergences d'opinions, à contenter toutes les aspirations légitimes, à pourvoir à tous les besoins du présent et de l'avenir, le voici : il consiste à enlever tout le pâte de maisons situées au midi de la halle actuelle, jusqu'à la rue Fenélon et à transporter au milieu de cette place l'édifice primitivement conçu.

C'est là, selon nous, répétons-le, un projet magnifique, propre à réunir toutes les sympathies dans une ville, où les ressources restreintes permettent difficilement l'application d'idées larges et où les méfiances sont grandes à l'endroit des travaux publics projetés.

Le plan forme un parallélogramme allongé, un vaste emplacement, au milieu duquel la halle doit être assise. L'édifice présente très bien ses lignes architecturales ; placé d'ailleurs dans la forme longitudinale, on conçoit qu'il peut recevoir ainsi un développement ultérieur, des annexes pour les agrandissements éventuels. Ce projet offre enfin au nord et au midi de grandes voies, des places pour former les dégagements indispensables à un établissement de cette destination.

Toutefois, ce projet était-il réalisable au point de vue financier ? Sans affecter trop lourdement les ressources communales et sans engager l'avenir dans une mesure trop grave, peut-on l'exécuter ? M. le Maire a présenté, à l'appui de ses propositions, un plan financier, duquel il résulte qu'au moyen des ressources libres d'un budget prospère, avec les ressources sans cesse progressives de la ville, avec le secours d'un emprunt modeste, il était aisé de mettre intégralement et immédiatement à exécution le projet nouveau. En d'autres termes, M. le Maire a proposé, au moyen d'un emprunt de cent vingt mille francs, remboursable en douze annuités, de faire exécuter en quatre années, un projet dont l'ensemble coûte moins que celui du projet primitif et qui nous donne la jouissance immédiate de tous les avantages qu'on eût peut-être vainement attendus du premier.

Ce n'est pas tout. M. le Maire a soumis à la commission municipale une combinaison telle, que, dans le même laps de temps, à l'aide des ressources courantes ou provenant du même emprunt, il veut donner satisfaction à d'autres besoins urgents. Il prétend, dans la même période, doter la ville :

1° D'un deuxième bassin, pratiqué dans les flancs de la montagne d'Angély, et destiné à contenir un volume d'eau double de celui que donne à la ville l'établissement du Château-d'Eau. Ce bassin assurerait d'ailleurs une provision d'eau suffisante pour braver l'influence fâcheuse des sécheresses excessives, aussi bien que celles des crues exceptionnelles ;

2° D'un quai de ceinture, à partir du pont Louis-Philippe jusqu'au pont Valentin. Ce projet serait complété par un abreuvoir vaste et sûr ;

3° Enfin d'un lavoir public, avec séchoir. Ce genre d'établissement, si précieux et si heureusement remis en honneur aujourd'hui, devrait avoir pour effets non seulement de pourvoir au lessivage dans les saisons les plus inclementes, mais aussi de fournir des bains de propreté et des bains médicamenteux à prix réduit.

Telles sont les diverses parties du programme exposé par M. le Maire. Il a suffi de l'énoncer pour faire comprendre qu'il était de nature à frapper sérieusement les esprits au sein de la commission municipale.

En conséquence, les membres de cette assemblée, pénétrés de leurs droits et de leurs devoirs, désireux d'apporter dans l'exercice de leur mandat une grande circonspection en ce qui concerne la gestion des finances, mais aussi soucieux de remplir leurs obligations avec la fermeté qui convient à des hommes graves, ont adopté, en principe, les modifications apportées par M. le Maire au projet de halle ; ils ont voté, en outre, sur l'heure, presque unanimement, les voies et moyens pour exécuter ces modifications, ainsi que les divers projets sus-énoncés, dans le plus bref délai possible.

Nous donnons notre sincère approbation à ces décisions, et nous ne voulons point terminer sans nous rendre l'écho des éloges que l'on accorde à l'excellent rapport fait sur cet objet par M. Combes, conducteur des ponts-et-chaussées. Puisse la population partager avec nous la conviction que la commission municipale a fait, une fois encore, un acte capable de lui attirer les sympathies de tous, les faveurs de la reconnaissance publique.

A. LAYTOU.

Chronique locale.

ROC-AMADOUR,

POÉSIES HISTORIQUES, PAR M. L'ABBÉ LAYRAL.

M. l'abbé Layral nous adresse la lettre suivante. Nous espérons qu'il ne nous en voudra pas si nous prenons la liberté de la publier :

« Ornhaç, le 21 décembre 1861.

» A M. le Directeur du Journal du Lot.

» Monsieur le Directeur,

» N'ayant pas l'honneur de connaître l'aimable anonyme qui a bien voulu faire l'appréciation de mes poésies, je vous prie d'être mon interprète auprès de lui et de lui témoigner de ma part mon entière satisfaction.

» La plume qui a tracé ce compte-rendu n'est pas novice. Une telle critique honore celui qui l'a faite et celui qui en est l'objet, comme elle honore le journal qui veut bien lui ouvrir ses colonnes. Merci donc, mille fois merci à tous deux.

» Votre très-humble et très-reconnaissant serviteur.

» LAYRAL, prêtre. »

Nous sommes heureux de voir que M. l'abbé Layral a accueilli avec satisfaction l'appréciation de son poème sur Roc-Amadour, publiée par le Journal du Lot, dans les feuilletons du 11 et du 14 décembre. L'auteur de cette analyse littéraire y a exprimé ses propres impressions et celles de plusieurs hommes érudits, qu'il avait spécialement consultés sur le livre du poète-historien de Roc-Amadour. Ne connaissant pas M. l'abbé Layral, il n'a voulu que rendre hommage à la vérité, en faisant ressortir avec la même impartialité les belles qualités de son poème, en même temps que ses défauts.

Les témoignages de bon accueil que nous recevons de divers côtés, au sujet de ce compte-rendu, qui paraît avoir fait sensation, nous prouvent que le critique a porté juste dans ses jugements, et que les lecteurs intelligents se trouvent d'accord avec lui sur la valeur littéraire des poésies de M. l'abbé Layral.

A l'appui de ce que nous venons de dire, nous lisons dans le *Mémorial de Figeac*, du 18 décembre, les lignes suivantes :

« Nous pouvons annoncer à nos lecteurs un livre de poésie, publié par M. l'abbé Layral. Le sujet a été pris dans notre département. C'est Roc-Amadour que célèbre le poète. C'est de cette pieuse retraite qu'il chante tour à tour la gloire, les malheurs et la restauration. Nous avons trop sincèrement admiré l'analyse savante qu'en a faite un des journaux de Cahors, pour que nous osions en essayer une à notre tour. Le sentiment de notre faiblesse nous empêche de nous lancer dans une voie où nous serions trop distancés, comme la crainte de blesser la modestie de M. Layral nous défend d'ajouter d'autres éloges aux justes témoignages de bon accueil et de sympathie que lui a donnés le Journal du Lot. »

Un arrêté préfectoral inséré dans le n° 845 du bulletin des actes administratifs, porte que les tableaux de recensement de la classe de 1861, ouverts à partir du 1^{er} janvier 1862, seront publiés et affichés dans toutes les communes du département, les dimanches 19 et 26 janvier 1862. — L'examen de ces tableaux et le tirage au sort, commenceront le lundi, 24 février suivant.

Par arrêté préfectoral du 24 décembre 1861, M. Ricard (Emile), docteur-médecin, a été nommé maire de la commune de Prayssac, en remplacement de M. Baldy, démissionnaire.

— Un autre arrêté du même jour, appelle M. Mage (Sylvain), ancien membre du Conseil général, aux fonctions de Maire de la commune de St-Cirgues, en remplacement de M. Serres, décédé.

Un décret impérial, en date du 13 décembre, a érigé en succursale l'église de Latouille, section de la commune de Lentillac, canton de St-Ceré.

M. l'abbé Poujade a été appelé à desservir cette nouvelle paroisse.

Par arrêté préfectoral du 23 décembre courant, ont été nommés cantonniers de troisième classe sur la route départementale n° 1, les sieurs :

Maury (Antoine), de Laroque-des-Ares, en remplacement du sieur Mispoulet, révoqué.

Simon (Jean), du Vigan, en remplacement du sieur Peyrot, réformé en raison de son âge avancé.

Le *Moniteur* publie une circulaire de M. Rouland, ministre de l'instruction publique, portant que MM. les préfets préviendront les congrégations religieuses qu'elles ne doivent recevoir aucun enfant mineur, sans le consentement formel des parents ou tuteurs ; sinon elles s'exposeraient à des poursuites ou à une dissolution immédiate.

Un homme de bien vient de mourir à Cahors. M. Albuys, avocat, ancien magistrat, a rendu mardi dernier sa belle âme à Dieu. Probe, intègre, ami des pauvres et des malheureux, M. Albuys possédait toutes les qualités qui distinguent l'honnête homme. La foule nombreuse et recueillie qui a accompagné ses restes mortels à leur dernière demeure est un témoignage des vifs regrets qu'il laisse au milieu de nous, et de l'estime dont il était entouré.

La fête de Noël a été célébrée Mercredi dans toutes nos églises avec la pompe accoutumée. Avant la bénédiction, à la Cathédrale, M. Blaviel, vicaire général, est monté en chaire. Il a traité avec talent un sujet de haute théologie, plein de ressources pour l'éloquence, et qui est cependant assez rarement entendu dans nos lieux saints : *La royauté de Jésus-Christ*. Ce discours, écouté avec recueillement, a produit une vive impression sur le nombreux auditoire, et a ranimé la foi chrétienne dans tous les cœurs.

Comme tous les ans, les fidèles avaient mis, la veille, un religieux empressement à se rendre en foule à la messe de minuit.

Notre correspondant de Luzech nous écrit qu'un officier d'état-major s'occupe en ce moment de la levée du plan de cette ville, qui doit servir à la confection de la carte stratégique des Gaules à l'époque de César.

L'approche du premier jour de l'année occasionne, à Cahors, un mouvement extraordinaire. L'aspect des magasins est beau et excite au plus haut degré les convoitises des amateurs. On trouve aujourd'hui dans notre ville tout ce qu'on peut désirer ; l'embaras du choix, seul, peut contrarier les acheteurs. Bijoutiers, libraires, quincaillers, horlogers, marchands de modes, parfumeurs, pâtisseries-bonbonniers, tous rivalisent de zèle pour offrir au public ce qui flatte le plus agréablement la vue et le goût.

Parmi les riches étalages, nous avons remarqué, rue de la Préfecture, la belle librairie de M. Calmette ; elle mérite à tout titre d'être visitée ; — le magasin des frères Maury, bonnetiers-merciers ; — Sur les boulevards, la riche et brillante bijouterie des frères Mandelly, et la bonbonnerie fine de M. Verdié, pâtissier, maison Roques.

Un accident, qui a failli coûter la vie à deux honnêtes ouvriers de notre ville, est arrivé mardi dernier sur le chantier de M. Lagarrigue, à l'entrepôt du bois, sur le quai du Pont-Neuf.

Les sieurs P... et L... étaient occupés à transporter une pièce de bois sur un échafaudage. A peine y sont-ils parvenus que cet échafaudage croule et entraîne avec lui les deux malheureux ouvriers. L'un et l'autre ont été relevés horriblement meurtris, mais hors de danger.

Hier soir, vendredi, a eu lieu, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, une soirée musicale, donnée par M^{lle} Servan, cantatrice.

Le programme varié et attrayant de cette soirée n'avait point été affiché. Quelques personnes bienveillantes de la société avaient bien voulu se charger de le répandre. C'est assez dire qu'une réunion d'élite s'est rendue à cet appel, et le public a pu être dédommagé du mérite d'une bonne action, par le charme d'un instant de loisir agréablement passé.

La jeune bénéficiaire est douée d'un talent incontestable, à surtout une diction facile et intelligente. Elle se distingue moins par un grand volume et une grande étendue de voix que par la manière sage de phraser et de rendre la pensée cachée sous l'ornement mélodique.

A ce concert, ont concouru quelques artistes et amateurs de la ville. Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas de rendre un compte plus détaillé d'une soirée qui leur fait honneur, autant sous le point de vue du succès artistique que du caractère obligeant de leur assistance.

On annonce que, par suite de permutation, M. de Matharel, receveur général des finances de l'Eure, va en la même qualité à Nîmes (Gard), en remplacement de M. Curnier, nommé à la recette générale d'Evreux. — M. Curnier a été receveur général du département du Lot.

Un arrêt récent de la Cour de Cassation a décidé que le conducteur qui, placé dans sa voiture, porte à la main une lanterne allumée ou tout autre moyen d'éclairage, ne satisfait pas aux prescriptions de l'article 15 du décret du 10 août 1852, lequel exige implicitement que le falot ou la lanterne allumée dont la voiture doit être munie y soit fixée et placée en avant.

On annonce que les mouvements de troupes qui s'effectuent d'habitude vers la fin du mois de décembre, ou dans les premiers jours de janvier, parmi les corps de diverses armes de la garde impériale et de la ligne, stationnés à Paris, ou dans les environs, n'auront pas lieu cette année, et que ces mouvements ne se feront que vers la fin du mois de mars, ou dans les premiers jours du mois d'avril 1862.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 22 décembre 1861.

32 Versements dont 27 nouveaux... 1,541 f. »
40 Remboursés dont 4 pour solde... 2,074 49

TAXE DE LA VIANDE. — 5 août 1861.

Beuf: 1^{re} catégorie, 1^{er} 05°; 2^e catégorie, 95°.
Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 85°; 2^e catég., 75°.
Veau: 1^{re} catégorie, 1^{er} 20°; 2^e catégorie, 1^{er} 10°.
Mouton: 1^{re} catégorie, 1^{er} 15°; 2^e catégorie 1^{er} 05°.

TAXE DU PAIN. — 10 décembre 1861.

1^{re} qualité 43 c., 2^e qualité 40 c., 3^e qualité 36 c.

Tribunal de simple police de Cahors

AUDIENCE DU 23 DÉCEMBRE 1861.

7 revendeuses ont été condamnées à 4 fr. chacune pour accaparement sur les avenues de la ville.

4 propriétaire à 4 fr. pour n'avoir pas mis de spirail à la cave de sa maison, en ayant reçu l'ordre,

1 propriétaire à 4 fr. pour matériaux non éclairés.
 1 marchand à 4 fr. pour charrette non éclairée stationnant sur la voie publique.
 1 boulanger à 4 fr. pour divagation d'un cochon.
 1 limonadier à 4 fr. pour chant nocturne dans son établissement.
 1 propriétaire à 4 fr. pour défaut de balayage.
 1 maçon à 4 fr. et 5 jours de prison pour bruit et tapage nocturne troublant l'ordre public.
 1 tourneur de chaises et sa femme à 4 fr. chacun pour bruit et tapage, auteurs d'un rassemblement.
 1 ferblantier à 4 fr. pour avoir tiré un coup de pistolet à huit heures du soir, sur le cours Fénélon, causant de l'émotion au public.
 2 marchands ambulants à 4 fr. pour défaut de poids et mesures.
 2 rouliers à 6 fr. pour défaut d'éclairage.
 2 vouturiers à 4 fr., même motif.
 1 roulier à 40 fr., même motif, et s'être endormi.
 1 propriétaire à 4 fr. et ordre de démolir de suite un mur qu'il avait construit sans permission sur les abords d'une rue.

Pour la Chronique locale : A. LAYTOU.

Revue du Théâtre.

Les habitués de notre théâtre, n'ont pas la larme extrêmement facile; mais ils sont bien loin, pour cela, d'être insensibles; et de même qu'ils savent rire de bon cœur, ils savent aussi pleurer lorsque l'occasion s'en présente. C'est ainsi que Dimanche, après les longs éclats de rire provoqués par le *flegme*, vraiment English, de M. David, dans le vaudeville; *J'ai perdu mon Eurydice*, il fallut s'attendrir dans la *Dame aux Camélias*. Pour les dames, ce n'était rien; les larmes leur coulent si peu aux femmes... mais pour les hommes, êtres supérieurs, et qui veulent toujours et partout conserver leur force et leur autorité, c'était tout différent: il leur en coûtait de montrer leur faiblesse; mais comme dit le proverbe: *A l'impossible nul n'est tenu*; il fallut donc en prendre sagement son parti. Les plus philosophes, en s'essuyant les yeux, déplorait, en ce moment, que les sentiments ne fussent gouvernés par la volonté; les autres, sans songer à des principes de logique, faisaient des efforts surhumains pour contenir à l'intérieur l'émotion qu'ils ressentaient; mais hélas! peine inutile, une larme indiscrète venait, malgré eux, humecter leur paupière!!

Heureux mille fois heureux! celui qui pouvait, sous d'épaisses lunettes, pleurer à volonté, sans crainte d'être vu! — Je gage qu'un opticien se serait enrichi, dimanche au théâtre, en faisant vendre des lunettes, pendant nos entractes de 25 minutes au moins.

En attendant que le machiniste devienne plus expéditif, adressons des éloges à M^{lle} Aubry, pour la manière, vraiment supérieure avec laquelle cette artiste remarquable a interprété le rôle sentimental de Marguerite Gauthier. Bien des personnes ne pouvaient supposer que la charmante déjaset, au caractère si joyeux et si enjoué, pût rendre avec vérité, un rôle aussi sérieux, aussi triste, et pour cette raison, n'étaient pas venus au spectacle. Quelle agréable surprise les y attendait cependant! La déjaset s'était transformée en une jeune première admirable; pas un geste ne trahit la frétilante comédienne dans son rôle dramatique.

Toutes les scènes de ce long drame furent autant de triomphes pour M^{lle} Aubry. Aussi fut-elle rappelée à la fin de la pièce, au milieu des applaudissements les plus enthousiastes.

M. Raoul remplissait le rôle d'Armand Duval; il l'a interprété avec assez de naturel, encore un peu de froidure peut-être, mais ce défaut, nous sommes heureux de le constater, tend chaque jour à disparaître.

Les chaleureux applaudissements des spectateurs ont prouvé à M. Gustave combien il plaisait au public dans son rôle de M. Duval. Il serait difficile de définir le genre de cet artiste, il joue toute sorte de rôles et il les remplit tous parfaitement.

La salle entière a, jeudi dernier, acclamé M^{lle} Aubry, dans le rôle de *Vert-Vert*; des bouquets sont tombés à ses pieds pour donner à cette manifestation, le caractère d'un suffrage complet. Cette brillante comédienne a été bien secondée par tous les artistes, et surtout par Georges, ce sévère mentor, qui trouve étonnant qu'on lui reproche de s'être grisé parce qu'il a trop bu... Ce joyeux domestique de Bacon, qui fait la chasse avec la meilleure foi du monde, au papillon invisible que voit voler M^{me} de Folleville; qui distingue très bien les danses des bergères dans des bois qui n'existent pas....

Quant à M^{lle} Rivière, elle a été une supérieure irréprochable et M^{me} Kermann, David

et Mariani, des modèles d'Ursulines, aimant beaucoup à prendre le frais dans le jardin, pendant la nuit... avec leurs maris, circonstance atténuante.

Et vous enfin austère Cunégonde! recevez aussi nos félicitations; soyez une épouse aussi vertueuse que vous avez été une fille sage, et vous rendrez heureux ce bon monsieur Léger.

LOUIS LAYTOU.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Dimanche, 29 décembre 1861.

Pour les représentations de M^{lle} Irma AUBRY, artiste du théâtre du Palais-Royal.

Voltaire en vacances, comédie-vaudeville en deux actes.

M^{lle} Irma Aubry remplira le rôle d'Arouet.
Héloïse et Abeilard, comédie-vaudeville en deux actes.

M^{lle} Irma Aubry remplira le rôle de Loïsa.
La Tirelire, comédie-vaudeville en un acte. On commencera à 7 heures 1/2 précises.

Départements.

Aveyron. — On s'entretient beaucoup, dans le canton de Laguiole, de la disparition d'un facteur de la distribution des postes de Lacalm, que les plus actives recherches et les investigations de l'autorité judiciaire n'ont pu faire retrouver. On craint que ce malheureux père de famille, s'étant attardé dans sa tournée quotidienne, n'ait péri pendant la nuit victime d'un accident ou d'un assassinat.

A l'appui de cette dernière supposition, on prétend que le facteur portait ce jour-là une lettre chargée, et l'on remarque qu'il a disparu justement pendant la nuit de l'incendie survenu au domaine de Camborie et qui est attribué à des malfaiteurs.

Les pertes causées par cet incendie, que nous avons mentionné la semaine dernière, sont évaluées à 30,000 francs environ.

(Napoléonien.)

Il n'est bruit dans la ville d'Oloron, écrit-on au *Mémorial des Pyrénées*, que de la bonne fortune qui vient d'échoir à une famille honorable, l'une des plus anciennes et en même temps des plus éprouvées du pays.

Voilà cinq ou six ans que le jeune Frédéric Plon s'en allait dans les contrées lointaines, laissant dans une position moins que médiocre son père, sa mère, trois tantes et quatre sœurs. D'Espagne, il se rendit à la Havane où il eut à traverser toutes les vicissitudes d'une existence qui n'avait pas d'autre levier que la bonne volonté d'un cœur honnête et droit. Encore adolescent, il puisa dans son amour de la famille une incroyable énergie. Aussi, bien que réduit aux simples appointements que lui payaient des patrons plus ou moins généreux, savait-il, sage et sobre qu'il était, envoyer à ses parents le fruit de ses économies. Et Dieu sait si ces secours arrivaient à propos dans une maison que la maladie, la grêle et d'autres fléaux s'obstinaient à frapper tour à tour.

Le ciel semble avoir voulu venir en aide au bon jeune homme pour les libéralités de sa piété filiale et paternelle.

Dans l'un des derniers jours du mois d'octobre, à la Havane même, Frédéric prend un billet de loterie, par pure pitié pour un enfant souffreteux qui offre de le lui vendre. Quelques heures après, le tirage a lieu: Frédéric gagne le gros lot, un lot de 25,000 piastres, plus de cent vingt-cinq mille francs...

Que fera-t-il? Enivré de tant de bonheur, va-t-il ne songer qu'à jouir, sous la noble influence d'un climat tropical? Non, son cœur se retourne aussitôt vers les siens. Il place une partie du lot sur la banque d'Espagne et s'embarque, huit jours après, pour venir à Oloron mettre le reste de son avoir entre les mains de son vieux père.

De pareils traits doivent être signalés en un temps où l'égoïsme et le sensualisme relâchent, d'une manière si déplorable, les liens les plus sacrés de la famille.

M. Frédéric Plon n'a que 23 ans; il repartera bientôt pour aller se créer, par le travail, une autre fortune, qui soit complètement la sienne, à côté de celle que la Providence lui a donnée pour sa mère et pour ses sœurs.

Pour extrait: LAYTOU.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

L'Italie annonce que les pourparlers pour faire entrer M. San Martino dans le cabinet n'ont pas abouti. Les mo-

difications que M. San Martino aurait voulu introduire dans le programme politique ne pouvaient pas être acceptées par le président du conseil. Le roi aurait mandé le 24, au palais, plusieurs personnages influents.

A l'occasion de la mort du prince Albert, la cour prend le deuil.

L'emprunt italien est à 65 3/8.

POLOGNE.

Les lettres que nous recevons de Varsovie sont du 20 décembre. Elles ne laissent aucun doute sur la sentence de mort prononcée contre l'administrateur du diocèse de Varsovie, par la commission militaire. Cette sentence, font remarquer nos correspondants, n'est pas définitive; mais le vénérable prélat a refusé de se pourvoir, soit en révision, soit en grâce. Il paraîtrait que l'impression produite dans le pays par cet arrêt et les témoignages de réprobation qu'il a suscités partout, ont fait hésiter les autorités russes. Il y aurait eu une sorte de sursis dans la procédure, les pièces auraient été renvoyées, les uns disent au conseil de révision, les autres à l'Empereur. A la date du 7, aucune décision n'était encore intervenue.

Le gouvernement, on n'en peut plus douter, veut effrayer le clergé. Il est décidé à en finir avec la question des églises. Il a d'abord cherché à faire nommer un autre administrateur du diocèse, et nos lecteurs ont appris, par une précédente correspondance, quelles démarches avaient été tentées en vain auprès du chapitre par le nouveau directeur des cultes. Il y a quelques jours, M. Platanow a fait appeler le chanoine Sczygielski, et lui a dit qu'il y avait lieu d'élire un nouvel administrateur, l'abbé Bialobrzewski étant frappé de mort civile.

Le chanoine a répondu que les lois canoniques ne reconnaissent pas la mort civile, et que ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était de s'adresser au Saint-Siège, comme l'avait proposé le chapitre, pour obtenir la nomination d'un autre administrateur. « Jamais! » a répondu M. Platanow, jamais le gouvernement ne consentira à une démarche qui serait pour lui une humiliation.

On a appelé ensuite les curés et les supérieurs des couvents; on a cherché à leur faire comprendre que, puisqu'il n'y avait plus ni archevêque ni administrateur du diocèse, toute autorité résidait en eux et qu'ils devenaient responsables d'un état de choses préjudiciable à l'ordre et à l'intérêt publics.

On s'est adressé particulièrement aux basiliciens du rit grec uni et au gardien des Bernardins, dont l'église est fermée depuis les profanations commises pendant la nuit du 15 au 16 octobre, et qui, par conséquent, peut moins que tout autre encore, quand telles seraient ses dispositions, se rendre aux désirs de l'autorité. Aux basiliciens, on a dit que, puisqu'ils étaient grecs et non latins, ils ne dépendaient ni de l'administration ni du chapitre.

ANGLETERRE.

On écrit de Londres, le 23 décembre: C'est un jour de deuil solennel à Londres que celui où je trace ces lignes. Hier dimanche, il n'est pas une église, une chapelle, un lieu de prière dans le royaume-uni, où la mort douloureuse du prince-époux n'ait servi de texte aux exhortations pastorales; anglicans, non conformistes, catholiques romains se sont unis dans la même expression de regrets pour celui qui n'est plus, de dévouement pour la souveraine qui le pleure. Les hommes d'affaires eux-mêmes ont suspendu aujourd'hui leurs transactions, et la cérémonie des funérailles aura lieu au milieu d'un silence religieux qui, de Windsor, semble rayonner sur toute la surface de ce grand royaume.

Malgré l'énergique résignation avec laquelle la reine a réagi contre le coup qui la frappait, peut-être à cause de cette énergie même, on craint que sa santé n'ait souffert; cette crainte est un sujet de préoccupation pour tout un peuple, pensée bien faite pour rappeler à Sa Majesté qu'elle doit veiller sur elle-même.

(Moniteur.)

TURQUIE.

Constantinople, 18. — La tranquillité a été sérieusement compromise: le peuple irrité, commençait à se porter devant les boulangeries qui étaient toutes fermées, sauf deux boulangeries françaises. Le conseil des ministres a envoyé des troupes qui ont obligé les boulangers à vendre leur pain à un prix modéré.

Le gouvernement a donné avis qu'il ferait vendre par des changeurs à lui, la livre turque au taux de 160 piastres. La livre était montée à 430 piastres, et il était même impossible de changer à ce prix. On parle d'aliéner les mines et les forêts de l'Etat. Cependant toute résolution demeure suspendue jusqu'à l'arrivée de Fuad Pacha.

— Fuad-Pacha est arrivé, dit-on, à Constantinople, dans la matinée du 22.

PORTUGAL.

Un frère du roi a le typhus; il a été administré.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Paris.

27 décembre.

Le *Moniteur* et plusieurs autres journaux n'ont pas paru le 26 à cause de la solennité de la fête de Noël.

— Le *Journal des Débats* a reçu un avertissement pour un article de M. Saint-Marc Girardin.

Cet avertissement est le premier qui frappe le *Journal des Débats* depuis que la presse, en France, est soumise au régime de la législation actuelle.

— Les ouvriers sont en train de dresser, aux Tuileries, devant le pavillon de l'horloge, une grande marquise pour les réceptions du 1^{er} de l'an.

La température parisienne du 26 décembre a

été à minuit de 2 degrés 1 dixième au-dessous de zéro; à six heures du matin, de 4 degrés 2 dixièmes; à midi, de 1 degré seulement.

— On travaille avec une activité extrême en ce moment à organiser au nouveau Louvre, à droite et à gauche du pavillon Denon, le musée Napoléon III. Les galeries du rez-de-chaussée vont recevoir la sculpture, et celles du premier étage, décorées avec un grand luxe, recevront la peinture.

Le 20 du mois prochain, il sera procédé à l'Hôtel-de-Ville, à Paris, à l'adjudication au rabais de l'entreprise des travaux de terrassement et de maçonnerie, pour l'établissement d'un réservoir et d'une rigole destinés à amener dans la Bièvre une partie de l'eau des étangs de Versailles. L'entreprise est évaluée à 20,000 fr. C'est un travail d'assainissement de haute utilité publique.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Nouvelles diverses.

Un astronome étranger vient de faire les calculs suivants:

Dans 8,800 ans, une comète s'approchera de la terre à une distance égale à celle de la lune. Dans 4 millions d'années, paraîtra une autre comète qui ne sera qu'à trois ou quatre mille lieues de la terre: si elle l'égalait en grosseur, elle élèverait les eaux à plus de 4,000 mètres, ce qui produirait un nouveau déluge. Enfin, dans 120 millions d'années, paraîtra une troisième comète qui se mettra en contact immédiat avec la Terre.

Il y a du plaisir à prophétiser comme cet astronome: vivant, qui peut le contredire? mort, sa renommée, fût-elle de la force de 120 Arago, Leverrier et Babinet, qui se souviendra de lui dans cent vingt millions d'années!!

Une épreuve, dont le résultat intéresse tout le monde, a eu lieu récemment sur le chemin de fer du Nord. On se rappelle qu'après l'audacieux assassinat dont M. Poinsoy a été victime, S. Exc. le ministre des travaux publics avait engagé les compagnies de chemins de fer à étudier promptement les moyens de prémunir les voyageurs contre toute surprise en leur permettant de communiquer directement avec le conducteur du train, à l'aide d'un appareil avertisseur.

Plusieurs essais plus ou moins infructueux ont été proposés. Enfin M. Bazin d'Angers, habile ingénieur, déjà connu par d'utiles inventions, paraît avoir combiné un appareil avertisseur qui ne laisse rien à désirer au point de vue de la sécurité des voyageurs.

L'avertisseur Bazin consiste en un tambour sans fond, de la grandeur d'une mesure d'hectolitre, qui se place longitudinalement au-dessus et à l'avant du wagon. Au centre de ce cylindre est un petit moulinet ou tarare à six ailes que fait tourner le seul choc du wagon sur la masse résistante de l'air pénétrée par le train.

Dans ce système, chaque wagon, porté sur un semblable tambour dont le moulinet intérieur demeure captif quand le train se met en marche. Survient-il quelque accident dans un wagon, le voyageur tire une tige d'acier placée sous sa main, à chaque angle du compartiment, et qui rend le moulinet libre. Ce moulinet tourne instantanément sous l'impulsion du train et agite un marteau qui frappe à coups redoublés sur une grosse cloche placée au-dessus de l'appareil. Le même ressort fait sortir, en outre, de chaque côté du wagon, un disque indicateur, coloré le jour, éclairé la nuit. En sorte que le conducteur et tous les employés sont prévenus à la fois, par la vue, et par le bruit, qui s'entend à plusieurs kilomètres.

Le voyageur qui a mis l'appareil avertisseur en mouvement n'a plus la faculté de l'arrêter, et la sonnerie d'alarme continue jusqu'à ce que le conducteur lui-même ait arrêté le train. L'essai de l'avertisseur Bazin, fait sur la voie en présence des ingénieurs du chemin de fer du Nord, a complètement réussi.

Le mérite de cet avertisseur, c'est qu'il peut s'adapter à tous les wagons sans modification du matériel existant. Un avantage non moins grand consiste dans la modicité de son prix: 125 fr. A ce compte, si, comme on doit l'espérer, chaque grande compagnie l'adopte sur les mille wagons qui constituent à peu près son matériel de première et seconde classe, elle en sera quitte pour une dépense une fois faite de 125,000 francs. Ce serait assurément résoudre à bon marché un problème qui a excité depuis longtemps la sollicitude de l'administration, et qui intéresse à un aussi haut degré la sécurité des voyageurs.

Pour extrait: A. LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

Les alcools ont une tendance un peu plus ferme. On traite les 3/6 du Nord en disponible à 70 fr., et le livrable sur les 4 mois de janvier à 75, 76 fr. l'hect. à 90 degrés. Les produits du Midi restent à 105 fr. l'hect. à 86 degrés. Le tout en entrepôt.

Les eaux-de-vie ont une tendance assez faible à l'entrepôt du quai Saint-Bernard; les quelques parties traitées cette semaine accusent de la baisse. Il en est de même dans les Charentes. Les besoins d'argent pour le terme de Noël ont décidé quelques détenteurs à céder en baisse. Ainsi, à Cognac, les bons bois 1861 valent 445 à 450 fr.; la petite Champagne 450 fr.; la fine Champagne 175 à 180 fr. l'hectolitre, sans fût, au comptant.

Les vins nouveaux à Bercy ont une vente courante. Il y a également de l'activité à l'entrepôt; mais ce sont principalement les vins de l'an dernier qui donnent lieu aux transactions. Les prix se maintiennent sans modification sensible.

Les vins nouveaux ont des arrivages chaque semaine plus importants, tant par eau que par les voies fer-

rées. Les vins du Cher s'enlèvent assez facilement, malgré des prix élevés. Comme compensation, la baisse qui s'est produite sur les vins du Midi a ramené les acheteurs et rendu quelque activité aux transactions. Les vins de Bergerac, de Cahors et du Mâconnaise arrivent en abondance et sont enlevés facilement par le commerce de détail, qui s'en sert pour relever les vins de 1860, qui présentent une assez bonne conservation, mais qui sont dépourvus de robe et de montant.

Condom, 15 décembre.

Peu ou point d'affaires à constater; elles sont, du reste, sans importance.

A l'issue du marché, il a été offert quelques pièces aux prix de :

85 à 90 fr. Haut-Armagnac.
90 à 95 fr. Ténarèze.
95 à 100 fr. Bas-Armagnac.

Les vins rouges et blancs sont toujours dans le même délaissement.

Béziers, 16 décembre.

Cours des 3/6 : 82 fr. 50 pour 23 pièces.
Janvier en avril, 40.
Mois chauds, 84.
3/6 de marc, 66.

VILLE DE CAHORS.
Marché aux grains. — Samedi, 28 décembre.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment...	398	228	28 ⁹ / ₂	78 k. 240
Maïs....	294	90	15 ⁴ / ₇	»

BULLETIN FINANCIER.
BOURSE DE PARIS.
— 27 décembre.

Au comptant :				
3 pour 100	67 40	»	»	»
4 1/2 pour 100	94 90	»	»	»
Obligatons du Trésor ..	446 25	»	»	»
Banque de France	2885	»	40	»
				28 décembre.
Au comptant :				
3 pour 100	67 45	»	05	»
4 1/2 pour 100	95	»	10	»
Obligatons du Trésor ..	446 25	»	1	25
Banque de France	2895	»	40	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

- Naissances.*
- 23 déc. Vigouroux, Henri.
 - 25 — Ausset, Antoine.
 - 25 — Laucou, Marie.
 - 25 — Gayet, Antoinette.
 - 26 — Jonquière, Jules-Célestin.
 - 27 — Soulié, Raymond.
- Décès.*
- 22 — Enfant du sexe masculin présenté sans vie des époux Bonneville et Saint-Amant.
 - 23 — Perboire, François, 21 ans, fusilier au 80^e de ligne.
 - 24 — Enfant du sexe masculin, né-mort des époux Marmiesse et Lugan.
 - 25 — Albouys, François-Georges-Michel-Elisabeth, avocat, ancien magistrat, 73 ans.
 - 26 — Andrieu, Antoinette, célibataire, 76 ans.
 - 28 — Soulié, Raymond, 1 jour.
 - 28 — Mouly, François, cultivateur, 80 ans, à Toulouseque.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU

ETRENNES POUR 1862

Librairie Universelle

J.-U. CALMETTE, A CAHORS

GRANDES PUBLICATIONS ILLUSTRÉES

CONTES DE PERRAULT-DORÉ, préface de P. J. STAHL; illustrés de 40 grandes compositions de GUSTAVE DORÉ, tirées à part, format in-folio du Dante, édition splendide, richement reliée à l'anglaise, fers spéciaux. 70 fr.

L'ENFER DE DANTE ALIGHIERI, édition de grand luxe traduction de A. FIORENTINO, illustrée de 76 grandes compositions de GUSTAVE DORÉ, tirées à part, magnifique volume in-folio, richement relié, fers spéciaux. 100 fr.

Livres d'office — de première communion — de mariage — reliés dans le goût le plus rescent — en écaille, ivoire, nacre, moire, velours, maroquin, etc.

Livres illustrés pour l'instruction et l'amusement de l'enfance et de la jeunesse, cartonnés et reliés en chagrin. — Albums pour cartes de visite photographiées.

Articles de bureau, de fantaisie. — Ordos, Calendrier romain et du Lot. — Annuaire. — Agendas de poche et de cabinet. — Imagerie dentelle.

Tous les Almanachs illustrés. — Cartes à jouer.

A VENDRE

Deux voitures et cinq bons chevaux, le tout en parfait état, et faisant le service de Cahors à Albas.

On vendra aussi le sainfoin nécessaire jusqu'à la récolte.

S'adresser à M. Raymond (ainé), qui en est le propriétaire. — Rue du Lycée, maison Caviole.

GRAINES

DE VERS A SOIE DE NAUKA GARANTIES

On prévient les personnes qui s'occupent de l'éducation des vers à soie, que les graines de nauka ont parfaitement réussi dans tout le midi de la France.

M. LATASTE, qui est dans ce pays depuis deux ans, a porté une grande quantité de ces graines qu'il pourra livrer à 12 fr. les 31 gr. 25 c. (l'once.)

Les personnes qui désireraient s'en procurer pourront s'adresser à M. RÉMY, marchand tapissier, à Cahors, ou à M. LATASTE, place St-Etienne, 11, à Toulouse.

BAYLES JNE

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blancs et colorés des meilleures fabriques de Paris; baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, stéréoscopes, épreuves et articles d'arpenteur.

MAISON DE MERCERIE ET BONNETERIE MAURY FRÈRES

Gros, 1/2 gros, détail. Rue de la Liberté, à CAHORS. Gros, 1/2 gros, détail.

M. MAURY jeune a l'honneur d'informer sa clientèle, qu'il vient de recevoir (à titre de dépôt) un grand assortiment de chaussures caoutchouc, pour hommes, femmes et enfants.

Le grand rabais que vient de subir cet article lui permet de le livrer à des prix très-réduits

A L'OCCASION DU JOUR DE L'AN, M. MAURY vient de recevoir une grande quantité de jouets d'enfants, d'articles d'étrennes, de Paris, d'Angleterre et d'Allemagne; un choix varié de coiffures en chenille et autres de la plus haute nouveauté, ainsi qu'un bel assortiment d'objets de toilette et de parfumerie fine de la plus grande fraîcheur.

Il saisit cette occasion pour recommander au public l'article de bonnetterie qui est la branche spéciale de sa maison.

Tous les articles livrés son marqués en chiffres connus. — La vente des articles d'étrennes et jouets d'enfants commencera le 26 décembre.

M. MAURY jeune espère que, comme les années précédentes, il aura l'honneur de recevoir de nombreuses visites.

A LA VILLE DE CAHORS HABILLEMENTS

CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, TAILLEUR

a l'honneur de prévenir qu'arrivant de Paris, où il a fait de grands achats d'habillements confectionnés pour homme et pour enfant, il a traité avec les premières Maisons de la Capitale, pour le dépôt de leurs produits, tels que Pantalons, gilets, Paletots, Habits, Redingotes, Blouses, Caoutchoucs, etc, etc.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

Il ose espérer que les personnes qui l'honorèrent de leurs visites seront entièrement satisfaites.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A PARIS, PLACE DES VICTOIRES.

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. U. CALMETTE, A CAHORS.

L'Art de découvrir les **SOURCES**, par M. l'abbé Paramelle, 2^e édition, 1 vol. in-8°..... 5 fr.

AVIS

Les sieurs MANDELLI, frères, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir, cette année, de Paris, un bel assortiment d'articles nouveautés pour étrennes.

Ces articles sont des plus frais des plus élégants et des plus variés.

En conséquence, ils invitent le public à visiter leur magasin, convaincus, d'avance, qu'ils sont à même de satisfaire à l'exigence de tous les goûts.

Vente à prix fixe et modéré. Galerie Bonafous, à Cahors.

CASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Cartes de Visite

Sur carton caoutchouc, émaillé riche.

— Bristol, (haute nouveauté).

Billets de mariages, etc., etc.

EAU DE

NAVARRÉ

Coiffeur-chimiste, rue de la Pomme, 32, à Toulouse.

TEINTURE VÉGÉTALE

pour teindre la barbe et les cheveux en toutes nuances, sans tacher la peau. — Emploi facile et sans danger pour la santé. — 8 francs la boîte.

MÉDAILLE D'HONNEUR

décernée par le jury de l'exposition de Toulouse, en 1858.

Dépôt à Cahors, chez M. LUBIN, coiffeur.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.